

République Française
Département Pas-de-Calais
Commune de Febvin-Palfart

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 11
Abstention : 0

L'an 2019, le 17 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Febvin-Palfart s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Luc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2019.

Présents : M. EVRARD Jean-Luc, Maire, M. NAYET Michaël, M. BOUTILLIER Bernard, M. BULOT Francis, M. LOISON Régis, M. LOUCHART Jean-Paul, M. LEMOINE Jean-Marc, M. NAYET Gaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DEKAISER Laurie à M. BULOT Francis, M. DELBE Olivier à M. NAYET Gaël, M. FAUQUEMBERGUE Vincent à M. EVRARD Jean-Luc

Absent(s) : Mme FRUCHART Dorothee, M. COLSON Raphaël

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint Omer
Le : 19/12/2019
Et
Publication ou notification du :
19/12/2019

A été nommé secrétaire : M. BULOT Francis

61_2019 – Convention de passage - chemins communaux ;

Mr Le Maire :

La société BORALEX a un projet éolien dans la commune. et demande donc des conventions privatives d'occupation du domaine public et privé, pour exploiter le parc éolien. 5 éoliennes sont prévues sur la commune. Ces éoliennes couperaient le village en deux, et beaucoup d'habitants sont hostiles envers ce projet.

Après débat,

Le Conseil, étant contre ce projet, à l'unanimité refuse de signer ces conventions.

11 Voix Contre ce projet 0 Pour 0 Abstention

En mairie, le 17/12/2019

Le Maire

Jean-Luc EVRARD

